

**Universitätsbibliothek Mannheim**

**Harangve et remonstrance présentées av Roy par le  
censevr Caton sur les affaires de ce temps**

**Caton <Censeur>**

**[S.l.], 1619**

**urn:nbn:de:bsz:180-digad-242**

HARANGVE  
ET

REMONSTRANCE  
PRESENTEES AV ROY  
PAR LE CENSEVR CATON  
sur les affaires de ce temps.

M. DC. XIX.

MEMOIRE

DE

MEMOIRE

DE

DE

DE

DE





*HARANGVE PRESENTE'E*  
*au Roy par le Censeur Cathon, sur*  
*les affaires de ce temps.*

**S**IRE,  
 L'affection de vos bons & fidelles subiects ne leur a permis de demeurer d'auantage en silence, sur le subiect de la Guerre qui se presente, à laquelle ceux qui sont pres de vostre personne la veulent porter, & le dessein que la Royne vostre Mere sans le consentement de V. M. est sortie de Blois, & s'est retirée à Angoulesme, quoy qu'on mette dans les esprits des peuples que s'est pour la rebellion commise par Monsieur le Duc d'Espéron: ces choses **SIRE**, on fait entrer en consideration tous les bons François, qui se seroient allé ietter à voz pieds, pour luy représenter le danger auquel vous mettés vostre Estat, si vous suyuez les passios de ceux qui iusques à present vous ont tenu comme esclau en la cognoissance de vos affaires, car ils ont bien ozé (**SIRE**) & personne ne le peut mieux scauoir que vostre Majesté, que depuis l'absence de la Royne vostre Mere, personne ne vous a ozé approcher que premierement ils ne se soient fait cognoistre à eux, voire d'auantage que si quelqu'un de quelque qualité qu'il ay t esté voulât par-



ler à vostre Majesté, vn d'eux qui n'ont point abandonné vostre personne portoient l'oreille pour sçauoir ce qu'on luy disoit? Auoir par le moyen de leurs actions esloigné voz Princes & principaux Seigneurs de vostre Cour, tenu comme prisonniere la Royne vostre mere: Auoir mis en compromis la vie & l'honneur de plusieurs personnes de qualité qui parloient du mauuais traictement qu'elle receuoit, deffendu à toutes sortes de personnes de la voir, tenir des Espions pres d'elle sans son feu, pour les tenir aduerty de ce qui se passeroit pres de sa personne: Auoir balloté le Gouvernement de vos Prouinces, les acheter aux despens de vostre Majesté, en oster ceux que le feu Roy Héry le Grand y auoit estably, ne s'estre pas contenté d'vne despouille si aduantageuse que celle que vous leur donnaistes il y a deux ans: Mais encores depuis ce temps là ils se sont rendus maistres de toutes vos finances au preiudice de plusieurs personnes de qualité, au preiudice aussi de vos gens de guerre tant de Pied que de Cheual: Et que l'assemblée des notables que le seul mot nous faisoit promettre la continuation de la paix que V. M. avec l'ayde de la Royne vostre mere a acquis à ses peuples, en establiant vn bon ordre pour lequel vous les auiez conuoqué, & regler tellement voz finances que dans peu de temps V. M. eut eu de quoy aller replanter la Croix sur le Mont caluaire où le Sauueur du monde l'y a premierement fait paroistre pour nous faire iouir d'vne vie plus heureuse que celle dans laquelle nous viuons: C'est ce qui estoit attendu de tous les Chrestiens à l'imitatiõ de vos Predecesseurs, & les vœux des gens de

5

bien leur faisoit esperer ce saint exercice, pour la conqueste de ce sacré lieu que les ennemis de son nom possede: mais cest espoir s'est auorté à sa naissance, puis que ceste assemblée ne fut que pour les authoriser dans leur Gouvernement, & que l'espargne qu'ils ont faictes a esté pour remplir leur bource: Car on dit maintenant que V. M. n'a pas vn fol, aussi a il fallu sur le bruit de ceste guerre recourir aux Edicts & à l'emprunt: on n'a pas laissé pourtant en ce S. temps accompagnât nostre Seigneur à la Croix de faire la mesme priere qu'il fit pour ceux qui le crucifioient, Seigneur pardonne leur car ils ne scauent ce qu'ils font.

Et pour faire cognoistre ces choses veritables à V. M. elle est tres-humblement suppliée de considerer l'estat auquel le feu Roy Henry le Grand vous a laissé, lequel auoit donné l'alarme, non pas seulement aux Chrestiens, mais encore à l'infidelle, qui tenoit pour assureé, que s'estant assuierty toute l'Europe à l'exemple d'vn Charles Magne, eux n'auoiét pas de quoy resister, & auoient desia desseigné de ce venir jeter à ses pieds, & le recognoistre pour le plus digne Monarque de tout le monde, & le plus capable de regner. Ouy ils l'eussent fait (Sire) puis que les murailles del'Italie & de l'Allemagne commençoient à cheoir au seul bruit de ses armes, & les portés demeuroient sans clefs puis qu'on les faisoit porter aux pieds de ce Grand Roy.

Voila donc (Sire) tout le monde en arme & en'alarme, le Comte de Fuentes mesme qui n'a-



uoit appris à cognoistre que la gloire & l'ambition de ces Rois, publioient que les desseings de ce grand Prince ne pouuoient receuoir de l'obstacle que par vn coup de malheur : aussi (Sire) n'a il esté que trop vray, car sans cest auortion de Nature, il s'en alloit prendre possession des terres Estrangeres, & se rendre esclau tous les Rois de la terre, pendant qu'il laissoit V. M. croistre en aage avec la sage conduite de la Royne vostre mere, qu'il vous laissoit pour Tutrice & Regente de ce Royaume, ainsi l'auoit-il qualifié quelques iours auparauant ce detestable coup, quand la conduisant de sa chambre au cabinet, & s'estant arresté pour parler à quelqu'un, il luy dit, passez, passez, Madame la Regente.

Considerés donc (Sire) combien de peuples sont picquez, avec tous vn desir de vengeance, dans laquelle il leur sembloit estre desia dedans par le detestable coup arriué à ce Monarque : Les voila dis ie (Sire) à batir des desseings pour jouer sur vostre Estat comme sur vn Theatre l'effect de leurs mauuaises volôtez : A quoy la sage prudence de la Royne vostre mere apporta tant de soin parmy les larmes & les sanglots qu'elle iettoit de la perte qu'elle venoit de faire, qu'ils n'ont eu que le repentir d'auoir ozé mal penser, & que si nous auions perdu vn grand Roy, vne grande Royne nous estoit demeurée : Aussi à mesme temps elle fait d'ôner ordre pour la seurte de vostre personne, enuoye querir tous les Gouverneurs des Provinces, Places, & Forteresses, leur fait prester le



Serment de fidelité, & les enuoye chacun en l'exercice de leur charge, fait que les troupes qui estoient sur pied soient cōseruees dans leur deuoir, & fait proceder à la formation du procès de ce demon incarné.

Et pour mieux affermer vostre Royaume, & empescher que les esprits Brouillons n'eussent paroistre durand vos ieusnes ans quelque effect de leur malice, elle fut conseillée de rechercher l'alliance d'Espagne, elle communique c'est aduis à tous vos Princes, Ducs, Pairs, & officiers de vostre Couronne, qui tous le trouuerent bon, prièrent la Royne vostre mere d'en faire la demande, & d'en donner les assurances necessaires, & pour cest effect Monsieur le Duc de Mayenne fut le porteur de ses parolles vers le Roy d'Espagne.

Et parce que le vray & plus seur moyen de regner est de conseruer la iustice dans sa dignité, elle enuoya à tous les Parlements de se maintenir dans le seruice qu'ils doiuent à V. M. & de tenir les peuples dans leur deuoir. Et apprehendât que la liberté du port des armes ne causast de la broüillerie, fait vn Edit portant deffences du port d'icelles, & parceque la licence du jeu, & des Berlans, s'estoit si fort establie qu'oultre que Dieu y estoit grandement offensé par le moyen des blasphemes qui si proferoient, & aussi que la pluspart de vôtre noblesse & autres vos subiets se ruinoient, elle fait deffendre lesdicts jeux, Berlans, & blasphemes, fait deffendre les duels & rencontres avec tant de zele & affectiō, qu'ō ne recognoissoit point de changement en vo-

stre Estat, que le dueil qu'on portoit de la perte d'un si grand Roy, & que les desseins de la guerre estoient conuertis en prieres pour l'accroissement de vostre Maesté, & pour la conseruation ne vostre Estat.

Pendant que d'un costé la Royne vostre mere à le soing de vous faire donner la cognoissance qui est necessaire à un grand Roy qui doit un iour seigneurier la terre, de l'autre elle tasche d'estaindre le feu que la diuersité des Religions vouloit allumer, à quoy incenssible ment on nous vouloit porter par le moyen de certains liures qu'on faisoit imprimer en année 1612. & 1613. à quoy la sagesse apporta tout le remede que l'affection de vous conseruer vostre Estat en paix, luy pouuoit permettre, mais comme il falloit que la posterité cogneust le zele d'une bonne mere, & que toutes les choses du monde n'ont esté capables de la faire consentir à la diminution de l'authorité qui vous estoit deüe, tant de l'une que de l'autre religion, voyla (SIRE) que ses esprits qui ne pouuoient viure dans la tranquillité poussés par l'ambition de s'affranchir attire a eux les volontés des Princes qui sous des foibles raisons prennent les armes. A quoy la diligence qu'apporta ceste grande Princesse d'estaindre ce feu est admirable, car c'est en cecy ou il faut aduoier en despit des langues mesdizantes que son desseing n'a iamais esté autre, que la conseruation de vostre authorité & de vostre Estat, car aussi tost elle enuoya sçauoir le subiect de leurs plainctes, les assure qu'elle taschera avec toute sorte passion de les contenter, qu'ils  
fissent



fissent consideration que la guerre est la ruine du peuple, ils mettent par escrit quelques plaintes, pour ausquelles remedier, ils demandent vne assemblée des Estats generaux, elle là leur accorde, les voyla doncq mandé, on ne laisse pas pourtant de faire quelque escapade en Poitou, & en Bretagne, dabort pour conseruer les peuples dans le respect deüie à vostre Majesté. Elle luy fait faire le voyage, & en ceste action aussi bien qu'aux precedentes & suivantes, on ne remarque en ceste Princesse qu'une grande douceur & clemence, s'est que sans respandre vne goutte de sang, toutes les broüilleries sont appaisees, & tout le monde ne respire que vostre seruice.

Ce voyage estonna grandement les auteurs d'un grand dessein que l'on auoit sur vostre Estat, d'où la cogoilance en eust esté grandement aueree, si vn Prestre qui venoit d'Italie, & qui fut tué aupres du Tarare en Lionnois, fut peu arriuer en cette ville, ou si sa Mallette dans laquelle estoient les memoires de ceste grande conspiration eust esté apportée, mais elle fut enuoyée à vn Banquier Piedmontois qui se tenoit a Lyon, par ceux qui assisterent à ce meurtre, lequel à l'heure mesme l'emporta en son pays: Vous auriés veu (SIRE) ceste grande Caballe, & comme vous le pouuez sçauoir de la Roync vostre Mere, que si ceste grande Princesse n'y eut remedié par vne prudence admirable, on vous eust rendu le plus miserable Roy de la terre, & que quand on vous vouldroit ré-



dre les déclarations qu'elle vous en feroit suspectes, vous pourrez auoir recours à la procedure que ce sacré Senat, cest Auguste Parlemét fit aux complices de ce meurtre, qui furent executez en l'année 1614. Dequoy veritablement (SIRE) on ne pourra iamais rendre assez d'actiōs de graces à ceste grande Royne, & particulièrement V. M. de vous auoir escrit ce mal-heur, le temps à venir vous en donnera vne parfaite cognoissance qui vous fera haïr avec des passións extremes ceux qui possèdent voz volontez, vous ont iusques à present rendu ces actions odieuses par les plus manifestes faussetez qui se pourront iamais imaginer : les plus clairvoyans pourront iuger de ceste verité par ces premiers mouuemens, & par la suite d'iceux.

Comme vostre Maiesté fut de retour de Bretagne, la Royne vostre Mere voyant que vous estiés assez fort pour gouverner vostre Estat, elle se despoüille de sa Regéce, vous remet la charge du Gouvernement : Ce qu'elle fit sans y estre aucunement portée que par les loix de l'amitié & du respect qu'elle vous a tousiours porté, elle fait publier son dessein, tous les Princes & grands Seigneurs se rendent pres de vostre personne pour l'assister en vn acte si celebre : Vous voila donc Majeur, vous voila en main les renes pour la conduite de vostre Royaume.

Ce ne fut pas encore tout fait, l'on commence de nouueau à murmurer la Royne vostre Mere qui auoit estein la flamme, mais les charbons estoient encores rouges du feu de l'ambi-

tion, il y falloit mettre l'eau de sa prudence, ce qu'elle fit : Elle fait donc presser l'assemblée des Estats, les voila arriuez dans Paris, à l'ouuerture desquels elle leur fait proposer le dessein de V. M. leur rend s'il est permis de dire compte de son administration, les exhorte comme bons & fidelles Subiects de remedier aux desordres de l'Estats s'il y en a, & d'apporter le remede qu'ils iugeront en leurs cōsciencies pour la conseruation de vostre Authorité & de vostre Estat, & sur tout luy donner leurs bons & salutaires aduis.

Les Estats trouuillent à voir les plaintes de Messieurs les Princes, mais les Seditieux qui ne demandoient qu'un moyen pour se mettre en liberté comme ils voyoient que les Estats approuuoient la Regence de la Royne vostre Mere, & que iustement & sainctement elle auoit consenty au Mariage de V. M. & de Madame vostre Sœur, qu'elle deuoit effectuer ses promesses, & en suites des parolles venir aux effets, les voila qui se trouuent priuez de leur dessein par vne assemblee des plus qualifiez de la Frâce, ils taschent de rompre le col à leurs sainctes resolutions, en faisant proposer vn Article par le tiers Estat, comme le plus susceptible & capable de nouueauté, qui n'estoit que pour mettre vn Chisme à l'Eglise, & nous ietter dans le malheur où l'Angleterre a esté par tant d'années: Ce qu'estant consideré par les Desputez Ecclesiastiques & par vostre Noblesse, & iugeant le grand mal qu'une telle creance pouuoit ap-



porter à vostre Estat, ils s'opposerent à ce que ledit Article ne passast point, ce qu'estât aussi reconnu par V. M. par les saincts Conseils de la Royne vostre Mere, vous auries esuocqué à vous & à vostre propre personne le fait dudit Article, leur fait inhibitions & deffences d'en parler cyapres, les Estats baillent leurs Cahiers & apres se retirent.

Voila la fin des Estats generaux, ceux de la Religion en veulent tenir d'autres, quoy que cela ne se d'eust : mais la Royne vostre Mere pria V. M. les leur accorder pour leur oster tout subiect de plainte, les voila donc à Grenoble, où vous y enuoyastes le sieur Frere vostre Conseiller d'Estat (comme vn de vos plus fidentes & affectionnez seruiteurs, l'integrité duquel vous ayant des long temps esté cogneuë, vous l'auries honoré de la charge de premier President en ceste Prouince là) lequel se trouua à l'ouuerture de ladicte assemblee, leur representa qu'ils eussent à ce contenir dans les bornes de l'obeissâce que les fideles Sujets doiuent à leur Prince, mais comme ils virent que le sieur Marechal Desdiguieres, prenoit garde à leurs actions, & qu'il ne souffriroit pas, comme il n'a iamais fait, que rië se passast au preiudice de vostre autorité & de vostre seruice, les voyla qui sans rien resoudre sans la permission de vostre Maieité, ils quittent Grenoble sans dire mot, & se rendirent à Nimes où vous leur enuoyastes dire que ce n'estoit pas traicter en subiects, mais neantmoins la Royne vostre Mere qui na ia-



mais tesmoigné que le desir de la tranquillité publique, pria vostre Majesté de leur estre meilleur Roy qu'ils ne vous estoient bons subiects, ce ne fut pas tout, car quand ils sceurent que vous esties resolu de faire le voyage, les mauuais Religioneux, firent glisser dans l'esprit des Princes, qu'il y alloit du leur de souffrir ce mariage, & pour cet effet leur office & leurs vie, & leurs biens, les assurent que tout le corps se ioindra à eux, & mesme le Roy d'Angleterre, qui fournira d'hommes & d'argent, & sur ses belles promesses Messieurs les Princes qui ne cōsideroient pas à quel dessein ses parolles leurs estoient portees. Ce retirent de la Cour recourent aux armes, & à l'Estranger on enuoye à la Rochelle, & en Angleterre pour les sommer de tenir parolles, Monsieur de Courteney qui auoit esté mandé pour ce subiect s'en reuint plus chargé de belles parolles que d'argent, ceux de la Rochelle voyant leur partie n'estre pas assez forte desaduouient les parolles qu'on leur auoit donné, si que se trouuant embarqué dans ces desauens, on a recours aux liurets & manifestes avec des blasphemess si detestables, qu'autres que François ne les pourroient auoir faicts, dequoy l'estranger faisoit leur profit, & n'auoient en la bouche que nostre honte & nostre confusion.

La Royne vostre Mere considerant que ceux qui ne deuoient respirer qu'une parfaicte obeissance, vouloient fouler au pieds vostre autorité, & de seruiteurs se rendre Maistres, elle porta courageusement V. M. au voyage, dit que la

posterité n'aura iamais cest aduantage de dire  
 que vos subiects vous eussent fait commettre  
 vne lascheté, & que vous & vos predecesseurs  
 qui n'ont iamais appris qu'à commander, qu'il  
 fallut que vous cedassiez à ceux qui ne doiuent  
 auoir autre volonté que les vostres: Et pour cest  
 effet ayant mis ordre à vostre ville de Paris a-  
 uoir baillé vne armee vollante au sieur Maref-  
 chal de Bois-dauphin pour empescher le plus  
 qu'elle pourroit celle de Messieurs les Princes,  
 à mesme temps vostre Maiesté part de Paris,  
 on n'entend que fulminations, ses tonnerres ne  
 fieschisse point le courage de ceste grande Roy-  
 ne, toutes vos villes qu'on publioit vous deuoit  
 apporter de la resistance sont ouuertes avec des  
 acclamatios de ioye, en quelques endroicts vos  
 ennemis font contenance de paroistre, mais  
 les rayons de vostre presence les offusques & les  
 esblouyt, ils vous laissent le passage libre, & s'en  
 vont d'vn autre costé, cependant l'eschange se  
 fait, on ne void par tout que des feus de ioye,  
 & cris d'allegresse: mais la Royne vostre mere  
 considerant que vostre peuple se ruinoit par le  
 moyen des gens de guerre, pria vostre Maiesté  
 d'y remedier pour cest effet on parle d'vne  
 trefue & d'vne conferance, Lodun est desti-  
 né pour ce subiect, & sçachant que Madame  
 la Comtesse pourroit par sa prudence appor-  
 ter vne grande facilité au bien de la paix,  
 & laquelle estoit demeurée à Paris, pour  
 faire esleuer Monsieur le Comte son fils,  
 que son basaage n'auoit peu permettre de faire



le voyage : Elle conseilla Vostre Majesté de luy despeschet vn Courrier pour la prier de se vouloir trouuer à ceste conference : elle qui n'a iamais eu autre volonté que de vous seruir & l'Estat, elle hazarda dans la rigueur de l'Hyuer ce ieune Prince, qui donne esperance à la Chrestienté d'estre vn iour bien fort agrandie par son moyen : La voila qui se rend dans Lodun, où elle fit cognoistre qu'on ne la cognoissoit pas, où estant Messieurs les Princes baillét par escrit leurs mescontentemens : A quoy V. M. par l'aduis de la Royne vostre Mere, leur accorda tout ce qu'ils demandoient, les rembourse des frais qu'ils auoient faits pour ruyner vostre peuple & pour vous faire la guerre, l'Estranger se retire, mais non pas pour beaucoup de temps, car vous ne fustes pas de retour à Paris, qu'on commence à chercher de nouveaux moyens, on publie que le Marechal d'Anchre se veut faire Roy, que la Royne vostre Mere veut mettre l'Espagnol en France : voila encore le feu qui s'allume, & côme le premier dessein continuë, on veut encor jeter Monsieur le Prince dans la meslée. Vostre Maiesté pour certaines considerations le fait arrester dans son Louure, voila d'abort tout le monde en allarme, chacun se retire, on croit la France perdue: Mais côme Dieu qui en a vn particulier soin pour estre V. Majesté le fils aîné de son Eglise, il permet bien beaucoup de desordres pour manifester sa gloire, en nous conseruant dans iceux aussi celuy qui durant cinq ou six ans s'estoit acquis des



grands moyens, au lieu de prendre exemple à la perte d'un Sejanus, ne vise qu'à sa fortune, se rend insolent dans ses prosperitez, & tellement mesconnoissable qu'il croit qu'on ne ce peut passer de luy, ce veut assujettir tous les Princes & Grands Seigneurs, & comme faire du compagnon avec V. M. Ce que vous ne pouviez souffrir qu'avec des desplaisirs bien grands, sans neantmoins les faire cognoistre, car on ne l'auroit pas souffert: Mais considerant le malheur de vos peuples, qu'il ne falloit pas que pour un homme tant de gens fussent ruinez (quoy que ce ne fut qu'un pretexte qu'on estoit bien aise d'auoir) V. M. instement meue, le voulut faire arrester sur plusieurs plaintes qu'on vous auoit faictes, où voulant apporter de la resistance, il fut tué, voila un homme qui estoit tout, n'estre plus rien, voila le masque leué, & la plus part de Messieurs les Princes qui ne s'estoient retiré & n'auoient prins les armes que pour leur conseruation, se viennent rendre à vos pieds, tout le monde y accourt, pendât que la Royne vostre mere est indignement traitée: voila la Paix faictes, & un exemple à la posterité, que tout homme qui ce laira emporter dans la mesconnoissance, qu'il ne luy en peut quarruiuer de mesme, & que ce que les peuples adorēt aujourd'huy, demain le voudroient auoir desuoré.

Cest exemple n'a pas esté assés fort, car cetuy là ne fut pas descendu, qu'en voila un autre qui monte, lequel pour ne trouuer point d'obstacle dans le cour de ses desseins, porte V. M. à  
faire

faire dire à la Royne vostre mere de ce retirer à Blois, en quoy SIRE veritablement quoy qu'il ne soit permis de parler des actions de nos Roys si est-ce qu'on dit que ceste action, sa prison dans le Louure, les gardes ostent le bannissement de tous ses seruiteurs & sa captiuité à Blois, a esté trouué extremement rude tant par les bons François que par les estrangers mesme cōsiderant sa grandeur & l'affection qu'elle a tousjours eue pour la conseruation de vostre personne, de vostre autorité, & de vostre Estat, auoir esté femme d'un grand Roy, & Mere d'un si sage Roy, que l'antiquité & la posterité plaindront de n'auoir cogneu, ouy (SIRE) puis qu'on ne remarque en vous que des actions purement Royales & saintes.

Voyla cest enfant de Phœbus monté sur son char, l'ambition luy fait promettre que quoy qu'il ne se fut iamais meslé que de porter vn oyseau sur le poin, qu'il conduira vn grand Estat, cōme si les maximes de gouverner des peuples François, estoient aussi aisee qu'à prendre des moineaux à la pipee, & pour seconder leur genereux dessein ils se seruent d'un, qui auoit commencé de bastir sa fortune sur la ruine de son maistre, les voyla Rois on dit que V. M. n'a plus que le nom: ô que s'il eust bien cōsideré & fait son proffit en l'escolle où il auoit esté nourry, il ne seroit pas monté si haut, car la sagesse de se Seigneur qui à iuste tittre est appellé grād, puis que veritablement il a toutes les qualités que l'on peut souhaitter à vn parfait caualier, ouy

C



qu'il les possède & sans enuie, car il ne s'est iamais perdu dans l'esclat des faueurs qu'il à receu de trois grands Roys, iamais ne s'est mescognu, toujours modeste dans ses prosperités, on la toujours veu la courtoisie mesme, & sa vie no<sup>o</sup> doit estre vn exemple & à ceux qui nous suruiuront, les voila à trauers chāps comme vn Icare, ils portent leurs volontés dans le Conseil qu'ils authorisent du nom du Roy, ils publient qu'il faut reformer l'Etat, & pour ce rendre paisible au peuple, disent qu'il est necessaire vne assemblee de notables, & par ainsi on nous met dans l'espoir d vn grand soulagement. Mais la fin fait cognoistre l'œuure, car voyant qu'il ny auoit pas beaucoup d'argent dans vos coffres, & qu'ils ne pouuoient faire leurs affaires qu'aux despens d'autruy, iugent qu'il falloit faire des retréchemens, car faire des impositions sur le peuple s'estoit se ruiner, ils font authoriser leur dessein par l'assemblee, & pour commencer on supprime l'annuel, mais non la venalité, & que soubz l'apparence de ce bien, ils peussent plus aisément & sans plainte paruenir au port ou l'ambition leur auoit desleigné de se rendre, si elle en peut trouuer vn: Mais comme à vn beau iour on void esleuer vn orage, de mesmes quelques mescōtens commencent a se plaindre. les pensionnaires de 1616. 17. & 18. se ioignent à eux, disent qu'au parauant leur aduenement, ils estoient payés, la cauallerie legere & le retranchement des gens de pied s'ayde à crier, ny pour cela on ne s'estōne pas, ils changent les Gouvernemens, a che-

tent les vns, donnent les autres, en fin ce parta-  
 ges les finances & les charges, les vns veulent  
 estre sur Intendans, les autres Secretaires d'Etat  
 ce n'est pas neantmoins sans quelque diuision  
 entr'eux, si quelque Prince ou grand, gronde,  
 ils les font aller dans leur gouuernement, si on  
 leur donne des soubçons ils mettent des crea-  
 tures dedans le Conseil, chassent les vieux serui-  
 teurs qui estoient pres de vostre personne & de  
 la Royne vostre femme, & encor frescement  
 ceste vertueuse Dame Madame la Connestable:  
 & par ce que vostre reuenu n'est pas assés grand  
 quoy que composé de trente six millions de  
 liures, on fait reuendre vos Greffes, on alliene  
 vostre Domaine, on reuend les regratiers, Com-  
 misaires des tailles, & garde des petits Sceaux,  
 avec attribution de quatre deniers pour liures de  
 ce qui se leue dans vostre Royaume, d'où l'on  
 attire en vingt-deux mois à ce qu'on dit plus  
 de douze millions de liures, neantmoins pendât  
 ce temps-là, point de gens de guerre sur pied, les  
 pensionnaires point payez fort peu de gens en-  
 tretenus. Cependant on dit que vostre Maiesté  
 n'a pas vn sol, ce qui est assez aisé à croire puis  
 que Messieurs les Thresoriers de l'espargne vo-  
 ont presté quatre cens mille escus pour leuer des  
 gens de guerre pour aller contre la Royne vostre  
 mere, on blasme si fort ceux qui cherchent la  
 pierre philosophales qui ne l'ôt encor peu trou-  
 uerie les conseille d'aller à leur escolle, car de  
 puis peu ils ont fait quinze cés mille escus, pour  
 acheter le gouuernement de Bretagne, mais ce



changement à vn peu arresté le dessein, & a des-  
 tourné la guerre qu'on vouloit faire cõtre ceux  
 de Bearn, car il n'y a pas deux mois qu'on fulmi-  
 noit contr'eux, & qu'on procedoit à la formatiõ  
 des procès contre ceux qui auoient assisté à la  
 ssemblee de la Rochelle sans vostre permission,  
 on ne parloit que de les exterminer en cas de  
 desobeyssance, mais aussi tost qu'ils ont veu la  
 Royne vostre mere hors de Blois, ils vous sont  
 venu offrir leurs vie & leurs biens pour luy faire  
 la guerre, de refracteurs & rebelles à vos volon-  
 tés, les voila les plus obeyssans qui furent iamais,  
 on les reçoit à bras ouuert, on auroit volontiers  
 escorché le veau gras, puis qu'ils s'offrent à faire  
 la guerre à la Royne vostre mere & à ceux qui  
 l'ont serui, voila les rebellions pardonnées, on  
 n'a assés de fire pour les sceller les voila employé  
 à leuer des gens de guerr, mais s'est en cecy ou  
 vostre Maicsté doit faire reflexion: s'il luy plaist  
 qu'ils ne demandent qu'à remuer, quoy que les  
 gens de bien de ceste Religion ny sont nullemét  
 consentant: & le seul moyen de les punir, c'est  
 de maintenir la paix en vostre Royaume, car ils  
 n'ont iamais fait leurs affaires que pendant nos  
 diuisions, car à quel subiect armer contre la  
 Royne vostre mere, qu'à elle fait, falloit-il que  
 pour estre sortie de Blois, vostre Maicsté qui  
 estoit à Sainct Germain, & ou elle auoit fait des-  
 sein de se iourner, s'en reuint tout à coup avec  
 tant de precipitation, comme si le Turc eue esté  
 aux portes de Paris, & a mesme temps on ne  
 parle que de guerre, on n'a assés de papier pour

bailler des commissions, tout le monde à vollé pour en auoir, mais ceste grande ardeur fut vn peu refroidie quand on ne bailloit que deux cés escus pour leuer cent hommes de pied, on dit qu'il faut mettre la Royne vostre mere dans vn cloistre, ou la renuoyer en Florence, & aux autres leur mettre la teste sur vn eschaffaut, & pour ce rendre bons seruiteurs taschent d'imprimer dans l'esprit de vostre Maiesté, des choses si detestables qu'on s'estonne qu'il y ayt des bouche si impudentes de vous oser tenir tels discours sans appreheder quel que iuste supplice, du tout puissant protecteur de l'innocent & de l'oppressé, il est vray que n'est pas eschappe qui traine son lien.

Il est vray (SIRE) que ce grand feu a esté vn peu amoindry par la cognoissance qu'ils ont eu que V. M. commence à faire reflexiõ sur leurs beaux discours, & c'est en quoy Dieu opere miraculeusement en vous: car vous vous estes fasché qu'en l'on continuoit de vous parler mal de la Royne vostre Mere: aussi (SIRE) ne le deuez vous souffrir, car en quoy vous a elle offencé, qu'à-elle fait contre l'Estat? Et quoy que V. M. soit vn grand Roy, si n'est-elle pas exempte du commandement que Dieu nous fait d'honorer nos Peres & nos Meres, & de tous les commandemens il ne nous est point promis de recompence qu'en celuy là: Tous ceux qui ont la cognoissance de V. M. iugéthẽ qu'elle ne traitera point mal sa mere, car iusques icy elle n'a pas receu les recompences des



bons & fideles seruices qu'elle vous a rendu & à vostre Estat. Il y a des broüillons & des langues de Diable qui disent, n'a elle pas plus que iamais Royne de France n'a eu, que veut-elle venir faire à Paris: En cela (SIRE) tous les gens de bien desplorent sa condition, c'est que personne ne vous oze parler d'elle, chacun craint la faueur, car iamais Royne n'a fait en France ce qu'elle y a fait: elle vous a conserué & vostre Estat durant six ans avec des peines & soins noppareils, s'estre acquis la haine de beaucoup de personne pour maintenir vostre autorité, admirée de tout le monde en sa Regence, les Estrangers mesmes ne pouuoient assez louer sa vertu, & pour recompence elle fut prisonniere dans Paris, sortie avec honte & ignominie, auoit banny tous ses seruiteurs, & ce qu'il luy a plus donné au cœur, l'auoir priué de la veuë de vostre Majesté & de Monsieur & Mesdames ses enfans, & maintenant qu'ayant creu que vous n'estiez pas aduertý de ce mauuais traictement, & qu'on luy auoit deffendu de ne se promener qu'à vne lieue de Blois, comme elle a tasché de ce mettre en lieu pour le vous faire cognoistre, & plusieurs autres choses importantes au bien de vostre seruice: On leue vne grande armée pour la prendre & la confiner dans Amboise, ou dans le Chasteau de Nantes, d'où ils en sont les maistres, tenir tousiours Monsieur le Prince prisonnier, & V. M. dans l'exercice de la chasse, pendant qu'ils s'asseureront la moitié de vostre Royaume; car ils ont

desial'Isle de France, la Normandie, vne partie de la Picardie, & la Bretagne; mais il est dange-reux qu'ils ne fassent cōme la Sansuë, qu'apres estre bien pleine, elle creue : Mais on dit, veut-on empescher que le Roy n'ayme quelqu'un, non, mais à l'exemple du feu Roy qui cognoissoit bien les François, ne les esleuer pas si haut & si à coup, car ils se rendent insolents, & on ne les peut souffrir.

Et sur ce subiect V. M. est tres-humblemēt supplicie de cōsiderer les paroles du fils de Dieu couchées dās son sacré Testament : Or sçachez cecy qu'en derniers iours aduiendront des tēps perilleux, car les hommes seront auariticieux, vanteurs, orgueilleux, diffamateurs, sans loyauté, imposteurs de crimes, sans attrāpance, cruels, traistres, insolens, amateurs de voluptez, ayant la forme de preud'homme, qui ce lancent ez Maisons, & de ceste sorte de gens il commande de s'en destourner, car leur follie sera manifeste à tous. 3. chap. de la 2. à Thimotée.

Cest ce qui a porté tous les bons François à ces festes de Pasques, qu'ils se sont mis en estat de grace, de porter leurs prieres tres-ardantes au Sauueur du Monde, pour inspirer V. M. à vouloir se remettre au ec sa Mere, la voir, ouyr ses plaintes, se despoüiller, comme on croit qu'elle aura fait des mauuaises & damnables impressiōs qu'on dit que des pestes d'Enfer on peu dōner à vostre Maiesté, au preiudice de ses sincerēs intentiōs, ne souffrir pas qu'elle viue deshonorée, & que ces ennemis triomphe d'elle pres de vo-



stre personne, qui ne peut estre qu'au mespris des commandemens de Dieu, enuers lesquels vostre Maiesté fait cognoistre vne grande passion en l'obeyssance d'iceux: & croire (SIRE) qu'elle ne se portera iamais comme ces actions passées, l'on fait cognoistre, à autres dessein que de vous honorer & seruir, nostre Seigneur en sera satisfait, vos peuples grandement contens, rappeler vos vieux & antiens officiers de vostre Couronne, tenir les Princes pres de vostre personne, soulager vos subiects le plus qu'il vous sera possible, nous n'auôs point besoin de guerre parmy nous, faire obseruer inuiolablement vos Edits de pacificatiõ sans souffrir l'infraction d'iceux, regler vos finances en façon qu'ayant atteint l'aage de 25. ans, vous puissiés auoir de quoy reprendre les desseins du feu Roy Henry le grand, & quassisté de vos genereux François, la terre habitable ne recognoisse pour Roy que vostre Maiesté, & apres auoir longuement regné, aller iouyr au Ciel des palmes & des lauriers qui vous y attendent,

F I N.